



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **BLANC-COQUAND Roger, Maire**

**Présents** Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Serge MICHEL, Richard DOMPNIER,

**Excusés** : Christophe VALLOIRE donne procuration à Benoit TRUCHET  
Noémie KURA donne procuration à BLANC-COQUAND Roger  
Hassan BEN MANSOUR donne procuration à Serge MICHEL

**Date de Convocation** : 02/02/2022 **Date d'affichage** : 02/02/2022

**Nombre de conseillers** :

En Exercice : 10

Présents : 7

Votants : 10

Election du Secrétaire de séance : Brigitte VIOLA

**Approbation du Compte-rendu de la séance du 06/12/2021:**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du

► 6 Décembre 2021 : **Il est approuvé à l'unanimité**

### CONVENTION pour la participation financière de la DESSERTE Ski Bus Les BOTTIERES-LA TOUSSUIRE

**Monsieur le Maire rappelle** au conseil municipal la mise en place d'une desserte expérimentale Ski-Bus entre les stations des Bottières et La Toussuire pour la saison d'hiver 2021/2022.

**Monsieur le Maire souligne** que ce service Ski-Bus est facturé totalement à la Mairie de Saint Pancrace et qu'il convient de faire une convention afin de prévoir une participation financière des loueurs de lits touristiques des Bottières et de la société SOREMET.

Le montant prévisionnel facturé à la Commune de SAINT PANCRACE pour la saison 2021/2022 est estimé à **20 000 €**.

Le montant final sera connu en fin de saison et dépend des adaptations éventuellement demandées à la Société des Transports (capacité des véhicules, modification des rotations..).

**Les tarifs pour la participation financière de la saison 2021/2022 du service Ski-Bus sont établis selon les modalités ci-après :**

La SOREMET	10 000 €/ la saison d'hiver
Les Terrasses des Bottières	2500 €/ la saison d'hiver
SAS Sourires et Vacances	350 €/ la saison d'hiver
Damien SPAGNOLO	225 €/ la saison d'hiver

## **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

► **Approuve** les tarifs de la participation financière des loueurs de lits touristiques des Bottières et de la société des remontées mécaniques SOREMET

► **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Le Conseil Municipal décide** de prévoir au budget en fonction des recettes :

- Enrobés de la Route de la Chasserie
- DUP Bois BOZON
- Création d'un vestiaire au garage communal du Chef-Lieu
- Création d'un auvent au garage communal des Bottières
- Installation d'éclairage public solaire pour la Route de Crêt Chanlon aux Bottières
- Etude pour la création d'une zone de loisirs aux Bottières
- Réaménagement de la place du Souvenir Français au Chef-Lieu
- Participation à l'aménagement électrique du nouveau lotissement « Les Hauts du Chosalet »
- SDES enfouissement des réseaux aux Bottières : le solde sera payé à la fin des travaux

### **DEMANDE DE SUBVENTION pour la ROUTE DE LA CHASSERIE**

La route de la Chasserie aux Bottières nécessite un nouvel enrobé.

Le coût de l'investissement s'élève à 90000 € HT

Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet
- **Approuve** le coût de l'investissement pour un montant de 90 000 HT
- **Approuve** le plan de financement
- **Demande au Département** au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### **DEMANDE DE SUBVENTION pour LA CREATION DU VESTIAIRE au garage communal du Chef-Lieu**

Il a été décidé de créer un local pour le service technique et cela nécessitera la réalisation d'un mur de soutènement afin de réceptionner une cellule pré-fabriquée entièrement équipée.

Le coût de l'investissement s'élève à 31 000 € HT

Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet
- **Approuve** le coût de l'investissement pour un montant de 31 000 HT
- **Approuve** le plan de financement
- **Demande au Département** au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération

- **Demande à la Préfecture** dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande à la Région**, une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande de fonds** de concours à la Communauté de Communes 3CMA
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### DEMANDE DE SUBVENTION pour LA CREATION D'UN AUVENT AU GARAGE COMMUNAL DES BOTTIERES

Il a été décidé de créer un auvent au garage communal des Bottières afin de permettre au service technique d'effectuer toutes activités à l'abri des intempéries.

Le coût de l'investissement s'élève à 15 000 € HT

Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet
- **Approuve** le coût de l'investissement pour un montant de 15 000 HT
- **Approuve** le plan de financement
- **Demande au Département** au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande à la Préfecture** dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande à la Région**, une subvention pour la réalisation de cette opération.
- **Demande de fonds** de concours à la Communauté de Communes 3CMA
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Préparation de la réunion prévue avec l'Agence AGATE concernant l'établissement du Budget 2022
  - ▶ Résumé de la Réunion de travail entre Maires, Adjoints et employés municipaux, demandée par la Municipalité de JARRIER en vue d'une mutualisation éventuelle de matériels.
  - ▶ Résumé de la réunion organisée par ENEDIS en présence des Communes de JARRIER et SAINT PANCRACE, concernant les travaux de bouclage électrique entre nos deux Communes.
  - ▶ Information sur l'extension du réseau électrique permettant l'alimentation du nouveau lotissement « Hauts du Chosalet » avec un devis ENEDIS réactualisé.
  - ▶ Information concernant la mise à jour du « Document Unique » devenu obligatoire et en partenariat avec le service dédié de la 3CMA (autorisations de conduites, formations, certifications ....)
  - ▶ Information concernant la demande de la famille ROSSAT en recherche de terrains pour l'installation d'une ferme aux Bottières.
  - ▶ Une demande va être faite aux familles DERRIER pour le nettoyage des terrains situés au centre des Bottières.
  - ▶ Résumé de la réunion organisée par la Municipalité avec le directeur de la SOREMET Mr DELEGLISE Laurent concernant la fermeture provoquée par le manque de neige sur la partie haute du domaine des téléskis de la Lauze et des Marmottes ; Echanges constructifs sur les aménagements à réaliser en vue d'une amélioration pour la conservation de la neige.
- Confirmation de la demande de la Municipalité de maintenir le fonctionnement du télésiège des Marmottes ; malgré la fermeture de la liaison : l'essai réalisé la semaine avant les vacances de février n'est malheureusement pas concluant à cause d'un très faible nombre de passages.

fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.

A Saint-Pancrace, le 10 Février 2022

Le Maire,

**Roger BLANC-COQUAND**